



# Bulletin Officiel

N°6608 Jeudi 19 Mai 2022

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)27<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR  
DES NORMES IFRS

3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NEW BODY LINE SA – AGO -

4

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR – COTUNACE – AGE -

5

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV – AGO -

6

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

SOCIETE NEW BODY LINE – AGO -

7

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR – COTUNACE – AGE -

9

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

13

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

14

SICAV TRESOR

15

SICAV ENTREPRISE

16

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOUS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ADVANS TUNISIE

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO-AGE**

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES - LLOYD VIE - AGO -
- SOCIETE SMART TUNISIE - AGO -
- SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - AGO -
- SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - AGE -

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

- FCP VALEURS AL KAOUTHER
- MCP CEA FUND

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE NEW BODY LINE SA**  
**SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 29 juin 2022 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.
2. Lecture des états financiers et les rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2021.
5. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2021.
6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Approbation de clôturer le contrat de régularisation du cours de l'action de NEW BODY LINE qui arrive à terme.
9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE**  
Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **Mardi 24 Mai 2022 à Midi** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Amendement des articles 29, 34 et 48 des statuts de la COTUNACE.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000  
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-  
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Les actionnaires de MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 mai 2022 à 10h au siège de la société sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE NEW BODY LINE SA**  
**SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE**

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2022.

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.**

Après lecture des états financiers de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2021.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**4<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2021**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit :

**Affectation Résultat 2021**

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	2 167 848,405
Résultat reportés	1 236 219,753
Dividendes actions propres NBL (87 700 Titres NBL)	31 572,000
Réserves facultatives 2020	0,000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>3 435 640,158</b>
<b>Affectation pour :</b>	
Réserve Légale	0,000
Réserves facultatives	0,000
<b>Reliquat sur le bénéfice 2021 à répartir</b>	<b>3 435 640,158</b>
<b>Dividendes à distribuer à partir des fonds propres (prime d'émission constituée en 2013)</b>	
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>3 435 640,158</b>

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**5<sup>ème</sup> résolution : Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2021.**

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2021 de distribuer un dividende de 0,500 Dinars par action par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013 soit un montant de 2 125 200,000 DT.

**Affectation Prime d'émission constituée en 2013**

Libellé	Montant / DT
Prime d'émission constituée en 2013	3 190 456,044
Dividendes à distribuer soit <u>0,500 dinars par action</u> et 50% du nominal	2 125 200,000
<b>Reliquat Prime d'émission constituée en 2013</b>	<b>1 065 256,044</b>

Ces dividendes seront servis sans retenues à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir de .....

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**6<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**7<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant de jetons de présences.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de 2 000 DT nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**8<sup>ème</sup> résolution : Approbation de la clôture du contrat de régularisation du cours de l'action de NEW BODY LINE qui arrive à terme.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de clôturer le contrat de régularisation du cours de NEW BODY LINE qui arrive à terme, et de liquidé progressivement les quantités restantes d'actions.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**9<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au Directeur General ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*



AVIS DES SOCIÉTÉS

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE**

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La société COTUNACE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 24 Mai 2022.

**Première résolution**

Suite à la proposition du conseil d'administration du 31 mars 2022 se rapportant à la mise à jour des statuts de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "Cotunace" à la lumière de l'amendement des articles 200, 276 et 288 du code des Sociétés Commerciales en vertu de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'amender les articles 29,34 et 48 des statuts de la "Cotunace" comme suit :

- Ajout de l'expression suivante à la fin du premier paragraphe du II-1 de l'article 29 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 30 de la loi ci-dessus mentionnée, comme suit:  
**"à la lumière d'un rapport du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société"**
- Ajout d'un quatrième tiret au paragraphe II-2 à l'article 29 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 29 de la loi ci-dessus mentionnée, comme suit:  
**"la cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société"**
- Ajout de l'expression suivante au paragraphe II-2 à l'article 29 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 29 de la loi ci-dessus mentionnée:  
**"Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société"**
- Actualisation du paragraphe 4 relatif à la convocation de l'Assemblée Générale de l'article 34 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 28 de la loi ci-dessus mentionnée, les délais de convocation seront 21 jours (au lieu de 15 jours) et la publication s'effectuera par un avis publié au JORT et au **Journal Officiel du centre national du registre des entreprises** au lieu du JORT et deux quotidiens comme suit :  
**"Les convocations sont faites par avis publié dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour"**
- Ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 48 des statuts de la "Cotunace" conformément à l'article 29 de la loi ci-dessus mentionnée:  
**"Tout associé doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les associés peuvent, en décider autrement à l'unanimité. Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur"**

Cette résolution est adoptée à .....

## Deuxième résolution

Suite aux modifications mentionnées au niveau de la première résolution, les articles 29, 34 et 48 des statuts seront modifiés comme suit:

### **- ARTICLE 29: CONVENTIONS SOUMISES A L'AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **I. Evitement des conflits d'intérêt**

Les dirigeants de la société doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société qu'ils dirigent soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la société ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du Conseil d'Administration.

#### **II. Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit**

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le Président de son Conseil d'Administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y tenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, d'autre part est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration à la lumière d'un rapport du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints, ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers.
- Les emprunts importants conclus au profit de la Société et dont le montant dépasse cinq millions de dinars (5.000.000 DT).
- la vente des immeubles;
- la cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société

3. Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

4. Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la société de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5. Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président directeur général, directeur

général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation de leur ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous paragraphes 1 et 3 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en violation des dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

### **III. Des opérations interdites**

A l'exception des personnes morales membres du Conseil d'Administration, il est interdit au président directeur général, au directeur général, à l'administrateur délégué, aux directeurs généraux adjoints et aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux conjoint, ascendants, descendants, et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers, sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la société.

### **IV. Des opérations libres**

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration, au directeur général ou à l'administrateur délégué. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et au ou aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit normales.

#### **- ARTICLE 34- CONVOCATION DES ASSEMBLEES :**

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou à défaut en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent (15%) du capital social, par le liquidateur ou par les actionnaires détenant la majorité du capital social.

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par an et dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'assemblée générale extraordinaire peut se réunir lorsqu'il en est reconnu l'utilité.

Les convocations sont faites par avis publié au journal officiel de la République Tunisienne et **dans le Journal Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours** au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Lorsqu'une assemblée générale ordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, une deuxième assemblée est tenue sur une deuxième convocation dans quinze jours au moins sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Lorsqu'une assemblée générale extraordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, le délai de sa tenue peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Les assemblées peuvent même être réunies sur convocation verbale sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés"

#### **- ARTICLE 48 : REPARTITION DES BENEFICES – DIVIDENDES - PAIEMENT DES DIVIDENDES**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit:

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- toute somme que l'assemblée générale décide d'affecter en réserves ou en report à nouveau.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

**Tout associé doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les associés peuvent en décider autrement à l'unanimité.**

**Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.**

Cette résolution est adoptée à .....

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres des statuts.

Cette résolution est adoptée à .....

2022 - AS - 0658

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006  
**Adresse :** Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082  
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2022, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2021, un dividende de :

**4,534 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **23 mai 2022** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2022 - AS – 0659

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015  
**Adresse :** Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082  
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2022, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2021, un dividende de :

**322,056 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **23 mai 2022** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2022 - AS – 0660

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV TRESOR**  
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996  
**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2022, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2021, un dividende de :

**4,923 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **23 mai 2022** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS.

**OPTION**

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2022 - AS - 0661

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2022, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2021 et à compter du **lundi 23 mai 2022**,

**Un dividende de 4,117 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.

---

2022 - AS – 0662

**AVIS DES SOCIÉTÉS**



**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**« ADVANS TUNISIE SA »**

Société Anonyme au capital de 23 000 000 dinars

**Siège Social** : Immeuble Vie III, ZAC Khareddine, LAC III- 1001 - Tunis- Tunisie

Identifiant Unique : 1317726X

Téléphone : 71 843 600 – Fax : 71 843 600

**Objet social** : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit.

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**« ADVANS 2022-3 »**  
**DE 15 000 000 DINARS**

**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1 - Décisions à l'origine de l'émission**

Lors de sa réunion tenue le **15 février 2022**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « **ADVANS TUNISIE SA** » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de 100 millions de dinars au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités et les conditions d'émission de cet emprunt obligataire, signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration d'ADVANS TUNISIE réuni le **16 février 2022**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant ne dépassant pas 50 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
5 ans	9,7% Brut l'an
7 ans	9,9% Brut l'an

Il a également autorisé la Direction Générale à effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités de l'emprunt en fonction des conditions de marché si cela s'avère nécessaire.

Usant de ces pouvoirs, la Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **15 millions de dinars** et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes:

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	9,4% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de **15 millions de dinars**, divisés en 150 000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-3 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **19 mai 2022** auprès de l'UIB Finance, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **15 juin 2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### ▪ But de l'émission

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## 3 - Caractéristiques des titres émis

### ▪ Dénomination de l'emprunt : « ADVANS 2022-3 »

### ▪ Nature des titres : Titres de créances

### ▪ Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.

### ▪ Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'UIB FINANCE- Intermédiaire en Bourse.

### ▪ Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

### ▪ Catégorie des titres : Ordinaires

### ▪ Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### ▪ Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 juin 2022**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **15 juin 2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### ▪ Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **9,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2027**.
- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 juin** de chaque année.  
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 juin 2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,4%** l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-3 » sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-3 » est de **3 années**.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,678 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-3 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

La souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	212,753
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	146,233
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,682
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,452
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	127,099
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	127,300
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	122,145
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,252
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,555
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,971
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,830
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,570
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CCF	25/02/08	1,194	1,233
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,543
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,422
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	179,850
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,298
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,304
19	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21	102,185	104,575
20	FCP PROGRES OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,651
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,994
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,863
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,237
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,174
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,568
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,858
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	538,613
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	135,906
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	180,191
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	97,820
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	133,133
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	160,883
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,070
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,499
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	94,893
36	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,003
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,005
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
38	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2280,055
39	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,016
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,645
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,938
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,658
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	61,973
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,357
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,217
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,194
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,686
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1187,879	1135,064
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,855
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,359
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,593
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,999
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,250

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	107,463	107,476	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	103,259	103,273	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	110,096	110,112	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	107,274	107,290	
59 TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,668	109,694	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	112,072	112,090	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	103,252	103,267	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,509	105,524	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,667	103,667	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	104,167	104,183	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	105,575	105,593	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,661	107,673	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	102,944	102,955	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,571	102,590	
69 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,736	106,751	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	106,235	106,251	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	17/05/22	3,010	106,957	105,321	105,331	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	101,518	101,530	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,736	104,771	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	109,430	109,443	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	100,841	100,852	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	107,621	107,634	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,368	108,432	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	111,375	111,393	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,342	113,507	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	60,387	60,179	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	97,371	97,319	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,484	17,475	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	283,459	284,584	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	227,279	222,047	221,923	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,745	70,714	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	56,552	54,989	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,513	107,522	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,249	11,230	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	14,826	14,823	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,916	15,970	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,087	14,128	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,975	8,975	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	104,174	104,349	
94 FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	83,229	82,857	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	87,491	86,900	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	104,727	104,694	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	90,917	90,961	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,018	10,038	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	94,514	94,214	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,966	147,127	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,013	101,709	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,984	121,087	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,613	121,400	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	183,180	182,756	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	171,337	171,008	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,047	168,299	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,301	22,300	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	139,772	140,276	
109 FCP VIEVO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,123	157,464	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5197,029	5162,411	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,805	91,580	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4569,027	4568,540	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,152	10,136	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,966	170,397	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11003,673	10983,407	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10028,786	10036,501	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,075	122,962	

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957



68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE****LISTE DES SICAV ET FCP**

	<b>OPCVM</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène



2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

<b>Avis des sociétés</b>
--------------------------

## **Informations Post AGO**

### **Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Vie"**

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire tenue le 27 Avril 2022 la société LLOYD Vie publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des administrateurs

#### **I-Les Résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs audit exercice, décide d'approuver sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et certifiés par le commissaire aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif pour un montant de 26 924 998 dinars et un résultat net comptable négatif pour un montant de 228 538 dinars.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le bilan de l'exercice clos au 31/12/2021 dégage un résultat net comptable négatif pour un montant de 228 538 dinars. L'Assemblée Générale décide d'affecter ledit résultat au poste report à nouveau.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs de la société et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivant pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Société Tunisienne d'Assurances-Lloyd Tunisien, représentée par Monsieur Taieb BAYAHY,
- Monsieur Taieb BAYAHY,
- Monsieur Yahia BAYAHY,
- Monsieur Tahar BAYAHY,
- Monsieur Brahim ANANE,
- Monsieur Yazid SELLAOUTI,
- Madame Habiba LOUATI,
- Monsieur Ali ISMAIL,

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young est arrivé à terme et décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées telle que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS				
DESIGNATION	Au 31/12/2021			31/12/2020
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>104 167</b>	<b>20 221</b>	<b>83 947</b>	<b>29 971</b>
AC11 Investissements de recherche et développement	-	-	-	-
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	104 167	20 221	83 947	29 971
AC13 Fonds commercial	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	-	-	-	-
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>794 058</b>	<b>374 229</b>	<b>419 829</b>	<b>409 590</b>
AC21 Installations techniques & machines	768 794	354 968	413 826	401 061
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	25 264	19 261	6 003	8 529
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>AC3 Placements</b>	<b>11 097 393</b>	-	<b>11 097 393</b>	<b>4 589 795</b>
<b>AC31 Terrains &amp; Constructions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
AC311 Terrains & Constructions Exp.	-	-	-	-
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	-	-	-	-
<b>AC 32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC 33 Autres placements</b>	<b>11 097 393</b>	<b>0</b>	<b>11 097 393</b>	<b>4 589 795</b>
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	353 878	0	353 878	-
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	5 500 000	0	5 500 000	2 000 000
AC333 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
AC334 Autres prêts	30 465	-	30 465	76 745
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 200 000	-	5 200 000	2 500 000
AC336 Autres	13 050	-	13 050	13 050
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>7 317 170</b>	<b>0</b>	<b>7 317 170</b>	<b>2 203 683</b>
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	-	-	-	-
AC520 Provision d'assurance vie	6 449 479	-	6 449 479	2 169 960
AC530 Provision pour sinistres ( Vie )	867 691	-	867 691	33 723
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	-	-	-	-
AC560 Autres Provision.techniques ( Vie )	-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>AC6 Créances</b>	<b>6 754 838</b>	<b>56 773</b>	<b>6 698 065</b>	<b>2 325 382</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>756 909</b>	<b>56 773</b>	<b>700 136</b>	<b>894 666</b>
AC611 Primes acquises et non émises	67 551	-	67 551	-15 123
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	689 358	56 773	632 586	909 789
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	-	-	-	-
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>5 484 323</b>	<b>-</b>	<b>5 484 323</b>	<b>1 087 546</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>513 606</b>	<b>-</b>	<b>513 606</b>	<b>343 170</b>
AC631 Personnel	26 802	-	26 802	31 578
AC632 Etat,Org. S Social,Collec. Pub	199 736	-	199 736	215 721
AC633 Débiteurs divers	287 067	-	287 067	95 871
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>857 372</b>	<b>0</b>	<b>857 372</b>	<b>630 822</b>
<b>AC71 Avoirs Bques,CCP,Chèques, Caisse</b>	<b>680 634</b>	<b>-</b>	<b>680 634</b>	<b>541 997</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
AC721 Frais d'Acquisition reportés	-	-	-	-
AC722 Autres charges à répartir	-	-	-	-
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>176 738</b>	<b>0</b>	<b>176 738</b>	<b>88 824</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	168 512	-	168 512	79 611
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation	8 226	-	8 226	9 213,48
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC75 Autres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>26 924 998</b>	<b>451 222</b>	<b>26 473 776</b>	<b>10 189 242</b>

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT 31/12/2021</b>	<b>MONTANT 31/12/2020</b>
<b><u>CP Capitaux Propres</u></b>		
CP1 Capital social	<b>6 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	-	-
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	-	-
CP5 Résultats reportés	<b>-1 882 837</b>	<b>-1 654 299</b>
CP5 Résultats reportés	-1 882 837	-1 654 299
CP5 Effets des modifications comptables	-	-
<b>Total CP Ap Affectation</b>	<b>4 117 163</b>	<b>1 345 701</b>
<b><u>PA1 Autres passifs financiers</u></b>		
PA11 Emprunts obligataires	-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise	-	-
PA13 Autres Emprunts	-	-
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	-	-
<b><u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u></b>		
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	-	-
PA22 Prov. Impôts	-	-
PA23 Autres Provisions	-	-
<b><u>PA3 Provisions techniques brutes</u></b>	<b>12 332 786</b>	<b>5 373 384</b>
PA310 Provision pour primes non acquises	-	-
PA320 Provision d'assurances vie	11 320 480	5 334 041
PA330 Provision pour sinistres ( Vie )	1 012 306	39 344
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	-	-
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	-	-
PA360 Autres provisions techniques ( Vie )	-	-
<b><u>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</u></b>	-	-
<b><u>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</u></b>	<b>9 144 230</b>	<b>2 188 695</b>
<b><u>PA6 Autres dettes</u></b>	<b>758 659</b>	<b>1 021 419</b>
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	197 589	73 750
PA62 Dettes Opérations Réassurance	11 390	3 731
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	-	-
PA622 Autres dettes	11 390	3 731
PA63 Autres dettes	549 681	943 938
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	-	-
PA632 Personnel	147 942	116 863
PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.	254 152	188 482
PA634 Créiteurs divers	147 587	638 593
PA64 Ressources spéciales	-	-
<b><u>PA7 Autres passifs</u></b>	<b>120 938</b>	<b>260 044</b>
PA71 Comptes Régularisations Passif	120 938	260 044
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	-	-
PA711 Estimation de réassurance rétrocession	-	-
PA712 Autres comptes de régularisation passif	120 938	260 044
PA72 Ecart de conversion	-	-
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	-	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>26 473 776</b>	<b>10 189 242</b>



### III-Etat d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Amortissements Différés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserve Spéciale	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2021 avant affectation</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 654 299</b>	<b>0</b>	<b>-228 538</b>	<b>4 117 163</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O					-228 538	0	228 538	
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2021								
Dotations au fonds social								
Rachat actions propres								
Cession actions propres								
Dividendes sur actions propres								
<b>Solde au 31 Décembre 2021 après affectation (Après AGO)</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 882 837</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 117 163</b>

#### IV liste des administrateurs

Administrateur	Mandat	Qualité	Profession Principale	Mandats d'Administrateur dans d'autres sociétés
<b>M. Taieb BAYAH</b>	2021-2024	Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général de la société TPS	Président du conseil de la société TPS  Administrateur aux sociétés : TPR, MONTFLEURY, CETRAM, CFI, INDINVEST, CFI CICAR, SICAM, STPC, TNT, SEDAN, MAGASIN GENERAL, MED INVEST COMPAGNIE, PROD CAR TUNISIE, TUNISIE CAR, SOTUVER, SOTUVER GLASS INDUSTRIE, SABLES VERRIERS DE TUNISIE, UNIFACTOR
<b>M. Yahia BAYAH</b>	2021-2024	Administrateur	Président Directeur Général de la société CFI Président Directeur Général de la société INDINVEST SICAV Président Directeur Général de la société CETRAM Président Directeur Général de la société SPI MONTFLEURY Président Directeur Général de la société CFI SICAR Président Directeur Général de la société ALUFOND	Président du conseil des sociétés SOTUVER, SOTUVER GLASS INDUSTRIE, SABLES VERRIERS DE TUNISIE, TUNICAT, TPR  Administrateur aux sociétés : CFI, TPS, STPC, SEDAN, MAGASIN GENERAL, ATB, PROD CAR TUNISIE, MED INVEST COMPAGNIE, SOTUVER, SICAM, PROCAN, SICAM, UNIFACTOR
<b>M. Tahar BAYAH</b>	2021-2024	Administrateur	Directeur Général de la société : SICAM, MED INVEST COMPAGNIE Président Directeur Général des sociétés : SICAM, MAGASIN GENERAL, IMMOBILIERE MAGASIN GENERAL	Président du Conseil d'Administration des sociétés : MAGASIN GENERAL, SEDAN, PROD CAR TUNISIE, TUNISIE CAR  Administrateur aux sociétés : TPR, CETRAM, CFI, INDINVEST, SOTUVER, MED INVEST, MAGASIN GENERAL, CFI SICAR, SICAM, TPS, SICAM AGRI, PROCAN, SEDAN, SOTUVER, SOTUVER GLASS INDUSTRIE, SABLES VERRIERS DE TUNISIE, TUNICAT

<b>M. Brahim ANANE</b>	2021-2024	Administrateur	Gérant de la société BADIS	Administrateur aux sociétés : TPR, MAGASIN GENERAL, SOTUVER, TUNINVEST, SICAR, TPS
<b>M. Yazid SELLAOUTI</b>	2021-2024	Administrateur	Directeur Général de la société Lloyd Tunisien	Néant
<b>Mme Habiba LOUATI</b>	2021-2024	Administrateur	Gérante d'une société de Consulting	Néant
<b>M.Ali ISMAIL</b>	2021-2024	Administrateur	Directeur Financier de la société TPR, Co-gérant au Comptoir Commercial d'Aluminium	Administrateur à la société Economie du Nord

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **SOCIÉTÉ SMART TUNISIE**

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Mai 2022, la Société SMART Tunisie publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

#### **I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES :**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de 163 687 399.336 DT, un total capitaux propres avant résultat de 77 259 618.648 DT et un bénéfice de net de 19 208 778.786 DT.
- Les états financiers consolidés de la société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de 181 054 233.868 DT, un total capitaux propres avant résultat de 76 003 915.564 DT et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) qui s'élève à 20 236 675.144DT

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après discussions, et échange de points de vue, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2021, s'élevant à 19 208 778.786 DT comme suit :

Résultat net de l'exercice	19 208 778.786
Résultats reportés	11 271 158.980
Bénéfices avant prélèvement de réserve légale	30 479 937.766
Réserve légale 5% (à hauteur de 10% du capital)	727 781.558
Bénéfice distribuable	29 752 156.208
Dividendes à distribuer (à raison de 2,250 Dinars par action)	16 269 819.750
Prélèvement fonds social	315 979.905
Reliquat à reporter à nouveau	13 166 356.553

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 07 Juin 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales et de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2022, une somme de 5000 DT nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du

conseil d'administration, à titre de jetons de présence. Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, l'assemblée générale ordinaire désigne Messieurs Slaheddine LADJIMI et Faouzi BEN ABDERRAHMEN en tant qu'administrateurs indépendants pour deux mandats de trois exercices chacun, à savoir : 2022, 2023 et 2024.

Les mandats susmentionnés viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter les fonctions d'administrateurs et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

### **HUITIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 28 de la décision générale du CMF N°23 du 10 mars 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation du représentant des actionnaires minoritaires, l'assemblée générale ordinaire ratifie la désignation du représentant des actionnaires minoritaire Mr BEL HADJ SALAH Amine.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

Mise aux voix, cette décision est adoptée à l'unanimité

## II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

### Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		271 868,552	216 115,126
Moins : Amortissements		(200 127,345)	(158 527,820)
	<b>1</b>	<b>71 741,207</b>	<b>57 587,306</b>
Immobilisations corporelles		26 796 634,420	23 285 928,729
Moins : Amortissements		(6 059 958,947)	(5 235 132,518)
	<b>1</b>	<b>20 736 675,473</b>	<b>18 050 796,211</b>
Immobilisations financières	<b>2</b>	24 880 157,718	2 114 003,421
Autres actifs non courants	<b>3</b>	1 816 428,937	0,000
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>47 505 003,335</b>	<b>20 222 386,938</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		47 918 975,270	39 268 379,994
Moins : Provisions		(214 983,358)	(168 909,759)
	<b>4</b>	<b>47 703 991,912</b>	<b>39 099 470,235</b>
Clients et comptes rattachés		28 912 961,936	26 981 082,245
Moins : Provisions		(6 266 597,754)	(6 478 130,653)
	<b>5</b>	<b>22 646 364,182</b>	<b>20 502 951,592</b>
Autres actifs courants	<b>6</b>	13 310 337,778	3 462 901,547
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	32 521 702,129	25 887 029,245
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>116 182 396,001</b>	<b>88 952 352,619</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>163 687 399,336</b>	<b>109 174 739,557</b>
	Notes	31.12.2021	31.12.2020

Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2021

(Montants exprimés en dinars)

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

**CAPITAUX PROPRES**

Capital		36 155 155,000	30 000 000,000
Réserves		30 877 066,131	3 118 683,942
Résultats reportés		13 166 356,553	11 271 158,980
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	<b>8</b>	<b>80 198 577,684</b>	<b>44 389 842,922</b>

**PASSIFS**

**PASSIFS NON COURANTS**

Emprunts	<b>9</b>	5 530 271,837	7 303 226,511
Provisions	<b>10</b>	2 055 965,687	687 972,900
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>7 586 237,524</b>	<b>7 991 199,411</b>

**PASSIFS COURANTS**

Fournisseurs et comptes rattachés	<b>11</b>	27 935 954,166	15 902 897,966
Autres passifs courants	<b>12</b>	25 186 166,847	15 764 970,003
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>13</b>	22 780 463,115	25 125 829,255

<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>75 902 584,128</b>	<b>56 793 697,224</b>
-----------------------------------	--	-----------------------	-----------------------

<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>83 488 821,652</b>	<b>64 784 896,635</b>
--------------------------	--	-----------------------	-----------------------

<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>163 687 399,336</b>	<b>109 174 739,557</b>
--	--	------------------------	------------------------



### III- L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Solde au 31-12-2021</b>	<b>36 155 155,000</b>	<b>2 887 733,942</b>	<b>26 918 910,726</b>	<b>26 660,000</b>	<b>11 271 158,980</b>	<b>19 208 778,786</b>	<b>96 468 397,434</b>
Affectation en résultats reportés suivant décision AGO du 09/05/2022					19 208 778,786	-19 208 778,786	0,000
Affectation des réserves		727 781,558			-727 781,558		0,000
Distribution de dividendes					-16 269 819,750		-16 269 819,750
Dépenses fonds social				315 979,905	-315 979,905		0,000
<b>Solde au 31-12-2021 après affectation du résultat 2021</b>	<b>36 155 155,000</b>	<b>3 615 515,500</b>	<b>26 918 910,726</b>	<b>342 639,905</b>	<b>13 166 356,553</b>	<b>0,000</b>	<b>80 198 577,684</b>

### IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Lui même	Président	2020-2022	PDG d'une société	Membre de conseil des sociétés : Prologic Tunisie, Simop Tunisie, ACT et Azurcolors
M. Abdelwaheb ESSAFI	Lui même	Membre	2020-2022	DG d'une société	Membre de conseil des sociétés : Prologic Tunisie, Simop Tunisie, ACT et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Lui même	Membre	2020-2022	PDG d'une société	Membre de conseil des sociétés : Prologic Tunisie, Simop Tunisie, ACT et Azurcolors
M. Hichem MOKRANI	Lui-même	Membre	2021-2023	DGA	NA

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Hedi ESSAFI	Lui même	Membre	2021-2023	DGA	NA
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Lui même	Membre	2021-2023	Directeur Commercial	NA
M. Sleheddine LADJIMI	Lui même	Membre Indépendant	2022-2024	Administrateur dans des sociétés	Membre de conseil des sociétés : Amen Bank, Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA et Délice Holding
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Lui même	Membre Indépendant	2022-2024	Retraité	NA
M. Amine BEL HADJ SALAH	Lui même	Membre représentant des actionnaires	2022-2024	Responsable de sécurité des machines	Membre de conseil des sociétés : Sotel et Telnet

## الشركة التونسية للسكّر

المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد طريق طبرقة - باجة

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 10 ماي 2022 تنشر الشركة التونسية للسكّر مايلي :

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
4. قائمة اعضاء مجلس الادارة.

### 1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: المصادقة على التأخير الحاصل في انعقاد الجلسة العامة العادية. إنَّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكّر سجلت التأخير الحاصل في انعقاد الجلسة والتنامها بعد التاريخ القانوني وصادقت عليه باعتبار أنه ليس له أي تأثير سلبي على حقوق المساهمين والراجع أساسا إلى تأخر حصول الشركة على القرار المتعلق بضبط منحة التكرير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الثاني: المصادقة على القوائم المالية للشركة التونسية للسكّر لسنة 2018.

إنَّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكّر بعد النّظر في القوائم الماليّة لسنة 2018، وبعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقبي الحسابات حول تصرف سنة 2018، تصادق على القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2018 بمجمّلها وكما قدمت إليها والبالغ إجمالي موازنتها 43 502 764 دينار ونتيجة محاسبية 603,622 504 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الثالث: المصادقة على الاتّفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 من المجلّة التجارية.

بعد إطلاعها على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات وطبقا للفصل 200 من المجلّة التجاريّة تصادق الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكّر على الاتّفاقيات الواردة بالتقرير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الرابع: إبراء ذمة أعضاء المجلس.

تبرئ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر، حسب ما تقدم بتقرير نشاط مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات ذمة أعضاء مجلس الإدارة بعنوان تصرفهم بالنسبة إلى سنة 2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الخامس: تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2018

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر قررت إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2018 والتي تبلغ قيمتها **622 504,603** دينارا بحساب نتائج مؤجلة.

\* النتائج المؤجلة = 43 160 537,854 ديناراً سلبياً

\* النتيجة الصافية لسنة 2018 = 622 504,603 ديناراً

\* مجموع النتائج المؤجلة بعد التخصيص = 42 538 033,251 ديناراً سلبياً

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار السادس: تجديد نيابات

طبقاً للفصل 19 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر وللتراتب الجاري بها العمل، تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة السيد محمد البحري القاسبي عضواً ممثلاً للدولة بمجلس إدارة الشركة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار السابع: تعيين أعضاء بمجلس الإدارة

طبقاً للفصل 19 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر وللتراتب الجاري بها العمل، تصادق الجلسة العامة العادية على التعيينات التالية:

- السيد لسعد بلغيث، عضواً بمجلس الإدارة ممثلاً للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي خلفاً للسيدة روضة البرهومي بداية من 03 جانفي 2018، وذلك للمدة المتبقية لهذه الأخيرة تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2019.

- السيدة درة شاكر، عضواً بمجلس الإدارة ممثلة لوزارة التجارة وتنمية الصادرات خلفاً للسيد مراد الشمالي بداية من غرة جوان 2018، وذلك للمدة المتبقية لهذا الأخير تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

#### القرار الثامن: اسناد منح حضور

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر إسناد منحة حضور لكلّ عضو من أعضاء مجلس الإدارة مقابل حضوره الفعلي وممارسة نشاطه قدرها ثلاثة آلاف دينار سنويا خام، طبقا لمقتضيات منشور السيّد الوزير الأول عدد 28 المؤرخ في 22 جوان 2005 المتعلق بمكافآت حضور الأعضاء ممثلي الدّولة، وتحمل هذه المنح على مصاريف استغلال الشركة طبقا لمقتضيات الفصل 204 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

#### القرار التاسع: تحديد مبلغ مكافأة أعضاء اللّجنة الدائمة للتدقيق

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكّر تقرّر إسناد مكافأة حضور لأعضاء اللّجنة الدائمة للتدقيق قدرها خمسمائة دينار خام عن كلّ جلسة لرئيس اللّجنة على ألا تتجاوز الألفي دينار سنويا، وبأربعمائة دينار خام عن كلّ جلسة للأعضاء على ألا تتجاوز الألف وستّمائة دينار سنويا.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

#### القرار العاشر: منح النفوذ

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكّر تمنح جميع النفوذ للرئيس المدير العام أو من يفوضه للقيام بكلّ إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار المتعلقة بمحضر اجتماع هذه الجلسة والتي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

## 2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

BILAN AU 31/12/2018  
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
<i>Immobilisations incorporelles</i>	231 937	148 233
<i>Moins : Amortissements IMMO INCOR</i>	(124 281)	(108 630)
	107 656	39 603
<i>Immobilisations corporelles</i>	82 371 395	80 357 559
<i>Moins : Amortissements IMMO CORP</i>	(74 172 660)	(72 994 645)
	8 198 735	7 362 914
<i>Participations et créances liées à des participations</i>	312 400	312 400
<i>Moins : provisions Participations</i>	(180 086)	(174 528)
	132 314	137 872
<i>Autres Immobilisations financières</i>	162 487	40 326
<i>Moins : provisions immo fin</i>	(2 000)	(2 000)
	160 487	38 326
<i>Autres actifs non courants</i>	-	-
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>8 599 191</b>	<b>7 578 715</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
<i>Stocks</i>	6 255 185	5 410 621
<i>Moins : Provisions</i>	(2 355 147)	(2 423 472)
	3 900 038	2 987 149
<i>Clients et comptes rattachés</i>	13 238 916	14 855 661
<i>Moins : Provisions</i>	(252 133)	(252 133)
	12 986 783	14 603 528
<i>Autres actifs courants</i>	13 954 217	8 162 054
<i>Moins : Provisions</i>	(105 576)	(105 576)
	13 848 641	8 056 478
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	4 168 111	4 339 380
<b>Total des actifs courants</b>	<b>34 903 573</b>	<b>29 986 535</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>43 502 764</b>	<b>37 565 250</b>

BILAN AU 31/12/2018 APRES AFFECTATION DE RESULTAT

*(Exprimé en dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
<i>Capital</i>	3 400 000	3 400 000
<i>Réserves</i>	672 118	656 542
<i>Autres capitaux propres</i>	20 949 487	20 949 487
<i>Résultats reportés</i>	(42 538 033)	(43 160 538)
<i>Total des capitaux propres après affectation résultat de l'exercice</i>	(17 516 428)	(18 154 508)
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	7 957 936	11 964 871
<i>Provisions pour risques et charges</i>	522 007	585 612
<i>Total des passifs non courants</i>	8 479 943	12 550 483
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	23 500 373	17 912 387
<i>Autres passifs courants</i>	6 404 655	5 754 875
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	22 634 222	19 502 012
<i>Total des passifs courants</i>	52 539 249	43 169 275
<i>Total des passifs</i>	61 019 192	55 719 758
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>43 502 764</b>	<b>37 565 250</b>

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 après affectation du résultat	3 400 000	340 000	332 118	20 949 487	(43 160 538)		(18 138 933)
Résultat 2018						622 505	622 505
Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat	3 400 000	340 000	332 118	20 949 487	(43 160 538)	622 505	(17 516 429)
Affectation du Résultat 2018					622 505	(622 505)	-
Total après affectation du Résultat	3 400 000	340 000	332 118	20 949 487	(42 538 034)	-	(17 516 428)



#### 4. قائمة اعضاء مجلس الادارة

عضو مجلس إدارة بمؤسسة أخرى	تاريخ حضور أول جلسة	تاريخ مراسلة التعيين	الجهة الممثلة	الصفة	الاسم واللقب	
لا	2018/07/10	2018/04/10	الدولة	رئيس مجلس الإدارة (ر.م.ع)	محمد البحري القابسي	1
لا	2017/11/06	2017/10/24	وزارة الصناعة والطاقة والمناجم	عضو (متصرف)	نعمان بن حمودة	2
لا	2017/10/06	2017/08/31	وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري	عضوة (متصرفة)	سنينة رجيبية	3
لا	2018/07/10	2018/06/06	وزارة التجارة	عضوة (متصرفة)	درة شاكر	4
لا	2018/07/10	2018/01/04	الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي	عضو (متصرف)	لسعد بلغيث	5
لا			الشركة التونسية للبنك	عضو (متصرف)	رضا العرفاوي	6
لا	2014/03/27	2014/02/27	البنك الوطني الفلاحي	عضو (متصرف)	صبري السويسي	7
SONEDE INTERNATIONAL STIMEK SOTAVI ELKHANAWET	2014/06/26	2014/06/23	شركة الاستثمار لمجمع الشركة التونسية للبنك	عضو (متصرف)	رؤوف بوقرة	8
لا	1987/04/29	--	الخواص	عضو (متصرف)	عبد الستار بن شيبوب	9
	2018/08/30	2018/06/28	مراقب الدولة		زهراء ساسي	10

## بلاغ الشركات

### قرارات الجلسة العامة الخارقة للعادة

## الشركة التونسية للسكّر

المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد طريق طبرقة - باجة

اثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 10 ماي 2022، تنشر الشركة التونسية للسكّر ما يلي:

### القرار الأول:

لاحظت الجلسة العامة الخارقة للعادة أن الأموال الذاتية للشركة في 31 ديسمبر 2018 تراجعت إلى ما دون نصف رأس المال الاجتماعي حيث بلغت 17 516 428 ديناراً سلبي.  
وعملاً بما جاء بالفصل 50 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكّر وبالفقرة الأولى من الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية تقرر الجلسة العامة للخارقة للعادة مواصلة نشاط الشركة.  
كما تكلف الجلسة العامة الخارقة للعادة مجلس إدارة الشركة التونسية للسكّر بإعداد دراسة ومقترحات تتضمن الصيغ القانونية لتسوية وضعية الأموال الذاتية للشركة تعرض على أنظار جلسة عامة خارقة للعادة للشركاء وذلك طبقاً لما جاء بالفقرة الثانية من الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

### القرار الثاني:

إنّ الجلسة العامة الخارقة للعادة للشركة التونسية للسكّر تمنح جميع النفوذ للرئيس المدير العام أو من يفوضه للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار المتعلقة بمحضر اجتماع هذه الجلسة والتي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

**FCP VALEURS AL KAOUTHER**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos au 31 Décembre 2021**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 005 493 DT, un actif net de 996 913 DT et un résultat bénéficiaire de 26 629 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### **Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 29 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar Tunisien

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		729 813	698 766
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		62 555	83 406
	<b>AC1</b>	<b>792 368</b>	<b>782 172</b>
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2 (a)</b>	101 414	80 193
DISPONIBILITES	<b>AC2 (b)</b>	111 711	116 377
AUTRES ACTIFS		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 005 493</b>	<b>978 741</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	5 593	5 383
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	2 988	3 074
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 580</b>	<b>8 457</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
CAPITAL	<b>CP1</b>	986 881	966 902
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	<b>CP2</b>	10 032	3 382
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>996 913</b>	<b>970 284</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>1 005 493</b>	<b>978 741</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	31 550	24 281
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	4 910	4 817
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>36 461</b>	<b>29 098</b>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	21 785	21 388
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>14 676</b>	<b>7 710</b>
AUTRES CHARGES	CH2	4 644	4 387
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 032</b>	<b>3 323</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0	59
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>10 032</b>	<b>3 382</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0	- 59
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		7 772	36 285
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DES TITRES		10 761	- 49 608
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 1 936	- 1 843
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>26 629</b>	<b>- 11 842</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2021	31/12/2020
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>26 629</b>	<b>- 11 842</b>
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 032	3 323
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	7 772	36 285
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES	10 761	- 49 608
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 1 936	- 1 843
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>SOUSCRIPTION</b>	<b>0</b>	<b>68 657</b>
CAPITAL	0	68 782
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0	- 125
<b>RACHAT</b>	<b>0</b>	<b>-191 601</b>
CAPITAL	0	-190 423
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	-1 365
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0	184
DROITS DE SORTIE	0	3
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>26 629</b>	<b>- 134 786</b>
<b>ACTIF NET</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	970 284	1 105 071
FIN DE L'EXERCICE	996 913	970 284
<b>Nombre de parts</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	10 182	11 473
FIN DE L'EXERCICE	10 182	10 182
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>97,909</b>	<b>95,294</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,74%</b>	<b>-1,06%</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **PRESENTATION DU FONDS :**

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaique.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

**NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

**4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

**4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

**4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2021, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

#### **4.4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **4.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **NOTE 5 : REGIME FISCAL :**

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

#### **NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :**

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidités.

**NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**

**AC1- PORTEFEUILLE TITRE :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
<b>Action, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>638 559</b>	<b>729 813</b>	<b>91 253</b>		<b>73,21%</b>
<i>Actions admises à la cote</i>						
CEREALIS	8 500	61 115	76 509	15 394		7,67%
CITY CARS	8 267	76 541	90 309	13 767		9,06%
DELICE HOLDING	6 094	82 173	91 044	8 871		9,13%
EURO-CYCLES	3 000	36 600	96 186	59 586		9,65%
ONE TECH HOLDING	10 375	73 023	89 962	16 938		9,02%
SAH LILAS	7 280	87 728	81 012	- 6 716		8,13%
SOTUVER	12 285	85 704	89 582	3 879		8,99%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	- 25 228		0,00%
TELNET HOLDING	6 000	31 229	49 680	18 451		4,98%
UNIMED	8 906	79 215	65 521	- 13 693		6,57%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	1	4	8	4		0,00%
<b>Obligations, Valeurs assimilées</b>		<b>60 000</b>	<b>62 555</b>		<b>2 555</b>	<b>6,27%</b>
<i>Obligations selon les principes de la <u>finance Islamique</u></i>						
WIFAK BANK 2019-1 CBTF	1 000	60 000	62 555		2 555	6,27%
<b>TOTAL</b>		<b>698 559</b>	<b>792 368</b>	<b>91 253</b>	<b>2 555</b>	<b>79,48%</b>

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

<b>Elément</b>	<b>Montant en DT</b>
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2020	<b>83 481</b>
Variation des plus ou moins-values latentes relatives à l'exercice 2021	7 772
<b>Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2021</b>	<b>91 253</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
- Actions cotées	29 619
- Obligations	0
<b>TOTAL</b>	<b>29 619</b>

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>Prix de Cession/Remboursement</b>	<b>Plus-values Réalisées</b>
- Actions et droits rattachés	6 344	15 262	8 918
- Obligations	20 000	20 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 344</b>	<b>35 262</b>	<b>8 918</b>

La variation du portefeuille titres en coût d'acquisition se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
<b>Portefeuille au 31/12/2020</b>	<b>695 284</b>
Acquisition actions cotées	29 619
Acquisition obligations	0
Cessions actions cotées	-6 344
Anuités Obligations	-20 000
<b>Portefeuille au 31/12/2021</b>	<b>698 559</b>

## **AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à 213 126 DT et sont composés de :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variations</b>
Placements monétaires (a)	101 414	80 193	21 221
Disponibilités (b)	111 711	116 377	- 4 665
<b>TOTAL</b>	<b>213 126</b>	<b>196 570</b>	<b>16 556</b>

**AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>Placements</b>	<b>Rendement Net au 31/12/2021</b>	<b>Total</b>	<b>% de l'actif net</b>
Placement « Albaraka » 04/10/2021 au 04/04/2022	100 000	1 414	101 414	10,17%
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>1 414</b>	<b>101 414</b>	<b>10,17%</b>

**AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :**

Les disponibilités s'élèvent à 111 711 DT au 31/12/2021 contre un solde de 116 377 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variations</b>
AMEN BANK	111 502	116 289	- 4 786
BANQUE ZITOUNA	51	88	- 37
AL BARAKA	158	0	158
<b>TOTAL</b>	<b>111 711</b>	<b>116 377</b>	<b>- 4 665</b>

**PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variations</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 093	3 887	206
Rémunération du dépositaire	1 500	1 496	4
<b>TOTAL</b>	<b>5 593</b>	<b>5 383</b>	<b>210</b>

**PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variations</b>
Redevances CMF	84	81	3
Rémunération du CAC	2 903	2 993	- 89
<b>TOTAL</b>	<b>2 988</b>	<b>3 074</b>	<b>- 86</b>

**CP1- CAPITAL :**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2021, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2020**

Montant	966 902
Nombre de titres	10 182
Nombre de porteurs de parts	13

**Souscriptions réalisées**

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

**Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 772
Plus-values réalisés sur cessions de titres	10 761
Moins-values réalisés sur cessions de titres	0
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	3 382
Commission / transactions	- 1 111
CTB / transactions	- 825
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droit de sortie	0

**Capital au 31-12-2021**

Montant	986 881
Nombre de titres	10 182
Nombre de titres	13

**CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 10 032 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	10 032	3 323	6 708
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	0	- 125	125
* sur les rachats	0	184	- 184
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 032</b>	<b>3 382</b>	<b>6 649</b>

**PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Revenus des actions et valeurs assimilées</b>	<b>25 373</b>	<b>16 468</b>
ICF	0	2 560
TPR	0	0
SAH LILAS	1 674	480
ENNAKL AUTOMOBILES	0	0
CITY CARS	4 621	3 340
EURO CYCLES	4 545	3 837
SIAME	0	0
TELNET HOLDING	1 500	1 200
ONE TECH HOLDING	1 729	1 729
UNIMED	4 177	0
SOTUVER	3 427	1 512
DELICE HOLDING	2 255	1 811
CEREALIS	1 445	0
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>6 177</b>	<b>7 812</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 550</b>	<b>24 281</b>



## **PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 910 DT contre un solde de 4 817 DT au 31/12/2020 et correspond aux revenus des placements "Albaraka" nets de la retenue à la source libératoire

## **CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 21 785 DT contre un total de 21 388 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variations</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	15 835	15 438	397
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
<b>TOTAL</b>	<b>21 785</b>	<b>21 388</b>	<b>397</b>

## **CH2 – AUTRES CHARGES :**

Le solde de ce poste s'élève à 4 644 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 4 387 DT au 31 Décembre 2020, et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variations</b>
Rémunération du CAC	2 927	3 017	- 89
Redevances CMF	983	967	16
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	734	403	331
<b>TOTAL</b>	<b>4 644</b>	<b>4 387</b>	<b>258</b>

## NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

### a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	3,581	2,858	4,799	4,192	3,876
Charges de gestion des placements	-2,140	-2,101	-2,213	-2,578	-2,224
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,441</b>	<b>0,757</b>	<b>2,585</b>	<b>1,614</b>	<b>1,651</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,456	-0,431	-0,395	-0,392	-0,532
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,985</b>	<b>0,326</b>	<b>2,190</b>	<b>1,222</b>	<b>1,119</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,006	-0,093	0,085	-0,188
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,985</b>	<b>0,332</b>	<b>2,097</b>	<b>1,307</b>	<b>0,931</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,763	3,564	-9,675	3,988	7,451
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,057	-4,872	4,777	1,208	-11,065
Frais de négociation de titres	-0,190	-0,181	-0,068	-0,054	-0,113
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,630</b>	<b>-1,489</b>	<b>-4,967</b>	<b>5,142</b>	<b>-3,726</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,615</b>	<b>-1,163</b>	<b>-2,776</b>	<b>6,364</b>	<b>-2,607</b>
Droits de sortie	0	0	0,025	0,019	0,069
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,630</b>	<b>-1,489</b>	<b>-4,941</b>	<b>5,161</b>	<b>-3,657</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,134	0,238	-1,278	0,853
Sommes non distribuable de l'exercice	1,630	-1,355	-4,703	3,884	-2,805
<b>Valeur liquidative</b>	<b>97,909</b>	<b>95,294</b>	<b>96,319</b>	<b>98,926</b>	<b>93,735</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,22%	2,21%	2,15%	2,41%	2,01%
Autres charges / actif net moyen	0,47%	0,45%	0,38%	0,37%	0,48%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,02%	0,34%	2,12%	1,14%	1,01%
<b>Actif net moyen</b>	<b>982 959</b>	<b>966 896</b>	<b>1 182 979</b>	<b>1 294 270</b>	<b>1 531 447</b>

### **b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

### **c) Structure de l'actif**

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2021 par :

72,58% de l'actif en actions et droits rattachés ;

6,22 % de l'actif en obligations émises selon les principes de la finance islamique

21,20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

بسم الله الرحمن الرحيم

## تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الكوثر

الى صندوق التوظيف الجماعي الكوثر

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2021/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق. أما مسؤوليتنا فتنحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الكوثر، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد محمد النوري



السيد منير التليلي



السيد منير قراجة



## **MCP CEA FUND**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

### **RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds « **MCP CEA FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP CEA FUND » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

1. Nous avons relevé un écart d'un montant de 2,769 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP CEA n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours des années subséquentes.
2. Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP CEA FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2021, le fonds MCP CEA a employé 10,01% de son actif en titres émis par le même émetteur à savoir, la SFBT, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.

Tunis, le 31 Mars 2021

**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt publi



## BILAN

Arrêté au 31 décembre 2021  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b><u>570 374,723</u></b>	<b><u>620 627,261</u></b>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		463 603,299	480 752,968
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		106 771,424	139 874,293
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b><u>9 049,485</u></b>	<b><u>28 962,878</u></b>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		9 049,485	28 962,878
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b><u>86,492</u></b>	<b><u>119,553</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>579 510,700</b>	<b>649 709,692</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>5 193,498</b>	<b>3 627,029</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>2 563,804</b>	<b>3 404,421</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 757,302</b>	<b>7 031,450</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b><u>551 490,195</u></b>	<b><u>631 591,287</u></b>
<b>CP2 SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b><u>20 263,203</u></b>	<b><u>11 086,955</u></b>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		9 432,062	10 587,823
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 831,141	499,132
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>571 753,398</b>	<b>642 678,242</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>579 510,700</b>	<b>649 709,692</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**Période du 01 janvier au 31 décembre 2021  
(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	<i>Du 01/01/2021</i>	<i>Du 01/01/2020</i>
	<i>NOTE Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b><u>26 812,663</u></b>	<b><u>19 008,766</u></b>
PR1-A DIVIDENDES	21 700,245	12 454,855
PR1-B REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT	5 112,418	6 553,911
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b><u>425,155</u></b>	<b><u>392,192</u></b>
PR2-A REVENUS DES COMPTES DE DEPOT	425,155	392,192
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>	<b><u>27 237,818</u></b>	<b><u>19 400,958</u></b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b><u>-13 763,919</u></b>	<b><u>-14 287,679</u></b>
<b>Revenu Net de Placement</b>	<b><u>13 473,899</u></b>	<b><u>5 113,279</u></b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b><u>-2 835,764</u></b>	<b><u>-4 627,880</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b><u>10 638,135</u></b>	<b><u>485,399</u></b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b><u>193,006</u></b>	<b><u>13,733</u></b>
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b><u>10 831,141</u></b>	<b><u>499,132</u></b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)</b>	<b><u>-193,006</u></b>	<b><u>-13,733</u></b>
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	2 747,704	-33 880,322
+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES	14 054,520	1 480,445
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-8 085,881	-2 520,536
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b><u>19 354,478</u></b>	<b><u>-34 435,014</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2021**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

		<i>Du 01/01/2021</i>	<i>Du 01/01/2020</i>
		<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>19 354,478</u></b>	<b><u>-34 435,014</u></b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 638,135	485,399
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2 747,704	-33 880,322
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	14 054,520	1 480,445
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-8 085,881	-2 520,536
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>-90 279,322</u></b>	<b><u>-23 519,568</u></b>
<b>Souscriptions</b>			
AN3-A	CAPITAL	2 900,000	10 700,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	1 925,894	6 795,411
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	190,816	278,359
<b>Rachats</b>			
AN3-D	CAPITAL	-62 800,000	-25 200,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-35 069,289	-15 844,734
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	-1 652,703	-647,186
AN3-G	DROITS DE SORTIE	4 225,960	398,582
<b>Variation de l'Actif Net</b>		<b><u>-70 924,844</u></b>	<b><u>-57 954,582</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
	<i>a - Début de l'exercice</i>	<b><u>642 678,242</u></b>	<b><u>700 632,824</u></b>
	<i>b - Fin de l'exercice</i>	<b><u>571 753,398</u></b>	<b><u>642 678,242</u></b>
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
	<i>a - Début de l'exercice</i>	<b><u>4 013</u></b>	<b><u>4 158</u></b>
	<i>b - Fin de l'exercice</i>	<b><u>3 414</u></b>	<b><u>4 013</u></b>
<b>Valeur Liquidative</b>		<b>167,473</b>	<b>160,149</b>
<b>Taux De Rendement</b>		<b>4,57%</b>	<b>-4,96%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Au 31 décembre 2021**

**Note 1 : Présentation du fonds**

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

**Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### **3.3. Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.5. Capital**

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **3.6. Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **3.7. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

#### Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

##### AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	Part dans l'actif net
<b>Actions</b>		<b>474 263,084</b>	<b>463 603,299</b>	<b>81,08%</b>
ASSAD	24 388	50 389,671	40 410,916	7,07%
ATB	21200	51 279,760	48 548,000	8,49%
BNA	7 337	58 496,811	57 235,937	10,01%
CARTHAGE CEMENT	18 929	25 453,310	25 005,209	4,37%
PGH	3 000	36 955,154	34 176,000	5,98%
S.A.H TUNISIE	4 542	49 386,720	50 543,376	8,84%
SFBT	3 186	49 339,022	58 013,874	10,15%
SOTETEL	20 108	61 323,640	55 498,080	9,71%
SOTUVER	5 171	35 096,841	37 706,932	6,59%
UNIMED	7 675	56 542,155	56 464,975	9,88%
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>101 599,000</b>	<b>106 771,424</b>	<b>18,67%</b>
BTA 5,6 08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	10 141,617	1,77%
BTA 6% 10/04/2024 (10 ANS)	64	62 720,000	65 748,711	11,50%
BTA 6,3% 11/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 544,962	3,59%
BTA 6,7% 13/04/2028 (12 ANS)	10	9 900,000	10 333,345	1,81%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			2,789	0,00%
<b>Total général</b>		<b>575 862,084</b>	<b>570 374,723</b>	<b>99,76%</b>

\* Il s'agit principalement de l'écart d'un montant de 2,769 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP CEA n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours des années subséquentes.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2021 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31/12/2020</b>	627 417,854	5 048,378	-11 838,971	620 627,261	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Actions SICAV	676 544,460			676 544,460	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-31 284,400			-31 284,400	715,600
Actions SICAV	-696 815,830			-696 815,830	13 338,920
Variation des plus ou moins-values latentes			2 747,704	2 747,704	
Variation des intérêts courus		-1 444,472		-1 444,472	
<b>Soldes au 31/12/2021</b>	<b>575 862,084</b>	<b>3 603,906</b>	<b>-9 091,267</b>	<b>570 374,723</b>	<b>14 054,520</b>

#### **AC2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Amen Bank	53 215,511	27 451,743
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	4 302,846	1 511,135
Sommes à régler sur achats de titres	-48 468,872	0,000
<b>Total placements monétaires et Disponibilités</b>	<b>9 049,485</b>	<b>28 962,878</b>



### **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Autres débiteurs	0,100	0,100
Etat retenue à la source	10,044	0,000
Rémunération compte en banque	76,348	119,453
<b><i>Total des créances d'exploitation</i></b>	<b>86,492</b>	<b>119,553</b>

### **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	1 774,196	1 921,993
Commission Clearing à payer	419,890	209,392
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,412	1 495,644
<b><i>Total des opérateurs créditeurs</i></b>	<b>5 193,498</b>	<b>3 627,029</b>

### **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Honoraires CAC	2 513,080	3 093,177
Etat retenue à la source	0,000	255,757
Autres créditeurs (CMF)	50,724	55,487
<b><i>Total des autres créditeurs divers</i></b>	<b>2 563,804</b>	<b>3 404,421</b>

## **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

### **Capital Au 01/01/2021**

Montant en nominal	401 300,000
Nombre de parts	4 013
Nombre de porteurs de parts	54

### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	2 900,000
Nombre de parts	29
Nombre de porteurs de parts Entrants	0

### **Rachats Réalisés**

Montant en nominal	62 800,000
Nombre de parts	628
Nombre de porteurs de parts Sortants	11

### **Capital Au 31/12/2021**

Capital	551 490,195
Montant en nominal	341 400,000
Sommes non distribuables	210 090,195
Nombre de parts	3 414
Nombre de porteurs de parts	43

Les sommes non distribuables au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Commissions de rachats	4 225,960
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 747,704
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	14 054,520
Frais de négociation de titres	- 8 085,881
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	230 291,287
Régularisation des sommes non distribuables	- 33 143,395
	<b>210 090,195</b>

## **CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	10 638,135	485,399
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	193,006	13,733
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	11 086,955	10 970,383
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieures	- 1 654,893	-382,560
<b>Total général</b>	<b>20 263,203</b>	<b>11 086,955</b>

## **PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>
Dividendes	21 700,245	12 454,855
Revenus Des Emprunts d'Etat	5 112,418	6 553,911
<b>Total général</b>	<b>26 812,663</b>	<b>19 008,766</b>

## **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>
Revenus compte de dépôt	425,155	392,192
<b>Total général</b>	<b>425,155</b>	<b>392,192</b>

## **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	6 981,064	7 504,601
Commission de clearing	832,935	833,016
Commission de dépôt	5 949,920	5 950,062
Commission de surperformance	0,000	0,000
<b>Total général</b>	<b>13 763,919</b>	<b>14 287,679</b>

## **CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>
Redevance CMF	586,657	630,647
Rémunération commissaire aux comptes	1 849,877	3 093,177
Impôts & taxes & versement assimilé	80,400	91,600
Autres charges d'exploitation	0,000	592,198
Services bancaires & assimilés	18,445	19,873
Publicité & publications	300,385	200,385
<b>Total général</b>	<b>2 835,764</b>	<b>4 627,880</b>

**Note 5 : Autres notes aux Etats financiers****5.1 Données par part et ratios pertinents**

Donnée par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des Placements	7,978	4,835	6,562	6,063	5,188
Charges de Gestion des placements	-4,032	-3,560	-3,719	-5,127	-2,994
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,947</b>	<b>1,274</b>	<b>2,843</b>	<b>0,936</b>	<b>2,194</b>
Autres Charges d'exploitation	-0,831	-1,153	-0,713	-0,705	-0,605
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>3,116</b>	<b>0,121</b>	<b>2,131</b>	<b>0,231</b>	<b>1,589</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,057	0,003	0,030	-0,231	0,250
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,173</b>	<b>0,124</b>	<b>2,161</b>	<b>0,000</b>	<b>1,839</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,057	-0,003	-0,030	0,231	-0,250
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,805	-8,443	-14,213	5,895	3,632
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	4,117	0,369	5,881	16,437	4,188
Frais de négociation de titres	-2,368	-0,628	-1,026	-2,610	-0,638
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,553</b>	<b>-8,702</b>	<b>-9,358</b>	<b>19,721</b>	<b>7,182</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,669</b>	<b>-8,581</b>	<b>-7,227</b>	<b>19,953</b>	<b>8,771</b>
Droits de sorties	1,238	0,099	2,362	3,567	0,135
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>3,791</b>	<b>-8,603</b>	<b>-6,996</b>	<b>23,288</b>	<b>7,317</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,361	0,125	-0,238	-1,199	1,062
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,152</b>	<b>-8,478</b>	<b>-7,234</b>	<b>22,089</b>	<b>8,379</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>167,473</b>	<b>160,149</b>	<b>168,502</b>	<b>173,576</b>	<b>151,487</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,27%	2,13%	2,09%	3,04%	2,19%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,47%	0,69%	0,40%	0,42%	0,44%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,75%	0,07%	1,20%	0,14%	1,16%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>607 201,653</b>	<b>671 640,084</b>	<b>741 194,670</b>	<b>759 822,030</b>	<b>665 909,859</b>

## **5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**.
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**.
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3ème année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.